

Régime de pensions du Canada

Que les principes essentiels de leur religion diffèrent des nôtres oblige d'autant plus l'État à reconnaître la liberté de leurs opinions. Les Huttérites et les Mennonites sont des objecteurs de conscience à l'égard de la guerre. Ils interprètent l'interdiction de tuer d'une façon extrêmement stricte et rigoureuse. Certains d'entre nous ont un passé tout différent. Ma famille est venue s'établir de ce côté-ci de l'océan pour avoir été du mauvais côté dans la guerre perdue par notre chef, Bonnie Prince Charlie, amenée sans grand ménagement par le vainqueur, le duc de Cumberland, personnage si bien décrit par son sobriquet «Stinky Willie». Nos antécédents sont différents, cela va sans dire, mais nous avons à la fois le droit et le devoir de respecter une autre tradition.

Je pense que, dans les pays sensément démocratiques, nous reconnaissons que même le droit de porter les armes ne doit pas être imposé aux gens. Un homme d'État britannique bien connu, le premier ministre Clement Atlee, a poussé jusqu'au bout sa résolution de ne pas porter les armes. Je le félicite de son attitude, même si je ne la partage pas. Ce dont les Canadiens doivent se souvenir, c'est que ces groupes qui voient la participation à des régimes d'assurance d'un œil différent, sans exemple parmi la majorité des Canadiens, ne perçoivent pas les allocations sociales dispensées par l'État. Il ne faut pas oublier que les Hutterites paient un impôt sur le revenu, un impôt foncier et toutes sortes de taxes mais qu'ils n'accepteront pas de prestations telles que les chèques d'allocations familiales ou de sécurité de la vieillesse. A mon avis, ils méritent tout notre respect pour cela.

● (1530)

Je pense qu'il n'est que raisonnable que le rajustement prévu dans le présent bill soit appliqué. Je partage la foi du représentant de Winnipeg-Nord-Centre—et je répète peut-être en gros ce qu'il a dit—dans la valeur de l'universalité. Le Régime de pensions est plus avantageux si l'on a une large base de participation. Mais, comme il l'a également mentionné, la question de liberté de religion est très importante sinon capitale dans les valeurs qui sont au centre, au cœur de notre système parlementaire, notre système de libertés fondamentales et de droits individuels.

En outre, dans une société laborieuse comme la nôtre, nous devons porter des jugements pragmatiques. On pourrait, je suppose, rétorquer qu'en vertu du Régime de pensions du Canada toute une province a été exemptée parce qu'on a constaté il y a quelques années que le Québec élaborait en fait un meilleur programme que celui du gouvernement canadien. Je me souviens de ces jours où la tension était forte. J'étais ici à l'époque et je sais quelle épreuve ce fut pour le premier ministre, M. Pearson. Ce n'était pas facile.

Nous avons donc élaboré un système parallèle. Le Régime de pensions du Canada a été amélioré grâce à certains emprunts aux principes que le Régime de pensions du Québec avait mis de l'avant. Si je me souviens bien, c'est le premier ministre de la province de mon collègue de Saint-Jean-Est qui, la première fois qu'il a examiné le Régime de pensions du Québec à la conférence fédérale-provinciale, a dit que ce régime leur convenait mieux que le régime fédéral. Par conséquent, l'idée de faire certains ajustements par opposition à une universalité totale—je suppose que l'universalité est toujours totale—ne me choque pas. A mon avis, cette solution est non seulement bonne et juste, mais c'est aussi une solution pragmatique à une situation qui devenait de plus en plus difficile.

[M. Macquarrie.]

Je sais les sentiments profonds qui animent ces gens. Mon collègue, le député de Provencher (M. Epp) et mon collègue, le député de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo, m'en ont parlé. Je sais que ces gens ont plaidé longtemps leur cause, avec prudence et réflexion, et j'aimerais qu'ils sachent que je suis très heureux qu'ils aient obtenu cet ajustement, cette acceptation raisonnable de leur proposition raisonnable.

J'aimerais également qu'ils sachent que, même si certaines de leurs croyances fondamentales en matière de religion et de société sont très différentes des miennes, je crois qu'ils méritent le plus grand respect des Canadiens pour leurs us et coutumes différentes et leur système de valeurs différentes. J'ajouterais que les gens mentionnés dans ce bill sont d'excellents citoyens canadiens qui ont apporté une grande contribution positive au pays et qui, si je peux me permettre de le dire, ne se montrent que très rarement négatifs, par exemple, comme fauteurs de troubles dans la société. Je n'ai jamais vu ces gens être une cause d'embarras parce qu'ils avaient violé les lois ou le code d'éthique du reste de la société. Ils sont en fait de bons citoyens. Le système économique qu'ils ont mis au point est louable. Certains de leurs arrangements familiaux sont, à mon avis, non seulement louables mais j'aurais souhaité qu'un plus grand nombre de nos ancêtres aient pu les adopter de façon significative et fonctionnelle.

En terminant, j'aimerais dire que j'accueille avec plaisir cette mesure législative. Si j'avais des critiques à formuler, je n'aurais aucune difficulté à le faire, mais c'est là un bon bill. Même s'il rend justice avec un peu de retard, il rend néanmoins justice et c'est pourquoi je suis en faveur du bill et je lui accorderai mon appui.

Des voix: Bravo!

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord exprimer le grand plaisir que j'éprouve à écouter le député de Hillsborough (M. Macquarrie) pour sa façon merveilleusement sage, intelligente et civilisée d'aborder une question. Peut-être que ceci m'est inspiré du fait que je convienne du point de vue qu'il a exprimé, mais je pense que je dirais la même chose dans d'autres occasions.

Pour moi, l'heure est importante. Beaucoup de députés de tous les partis ont tenté de défendre la cause de l'Ancien ordre des Mennonites devant la Chambre afin de leur obtenir une exemption, mais j'ai été l'un des parrains du bill privé et depuis cinq ans que le bill est inscrit au *Feuilleton*. J'ai collaboré avec diverses personnes à la Chambre pour que cet amendement soit présenté et, je l'espère, adopté.

Ce projet de loi comporte deux aspects vraiment importants en plus des arguments qui concernent les Mennonites. Le premier est qu'il est un exemple de bill privé qui a fait son chemin non pas parce que les termes utilisés par le gouvernement dans son amendement sont les termes de mon projet de loi, mais tout au moins on y retrouve la même intention. En rétrospective, on constate que jusqu'à très récemment les lettres que le premier ministre et les ministres du cabinet envoyaient aux Mennonites expliquaient pourquoi il ne nous était pas possible d'adopter un tel amendement. Ainsi, l'autre aspect nouveau et très rassurant est que le gouvernement est disposé à modifier son attitude et à réexaminer la situation.